

# LES RISQUES MAJEURS

## A GIRY



DICRI M

QUE FAIRE ?

## Le mot du Maire

La sécurité des Giricois est une préoccupation fondamentale de la municipalité.

Nous sommes concernés par plusieurs catégories de risques majeurs.

Ce document d'Information sur les risques majeurs (DICRIM) a été rendu obligatoire par le décret 90-918 du 11 octobre 1990 et par la loi 30 juin 2003 instituant l'obligation d'information des citoyens sur les risques naturels ou technologiques auxquels ils sont susceptibles d'être exposés.

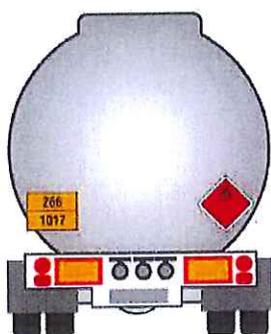
Ce document se veut clair et pratique d'utilisation

Chacun d'entre vous y trouvera des informations sur les mesures de protection et de sauvegarde à prendre en cas de problèmes, de même que les consignes de sécurité à respecter. C'est aussi un document de sensibilisation .

Le Maire, Elisabeth Gaujour-Hérault



**INONDATIONS**.....page



**TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**.....page



**EBOULEMENTS DE TERRAIN**.....page



**MOYENS DE PREVENTION ET D'ALERTE**.....page



**N° DE TELEPHONE UTILES**.....page

**Document à Conserver**



**INONDATIONS**.....page



**TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES**.....page



**EBOULEMENTS DE TERRAIN**.....page



**MOYENS DE PREVENTION ET D'ALERTE**.....page



**N° DE TELEPHONE UTILES**.....page

**Document à Conserver**



## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie de personnes, occasionner des dommages importants .

**Le risque majeur est caractérisé par :**

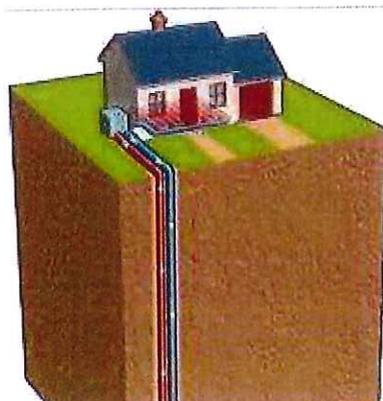
- Une faible fréquence (on risque de l'oublier)
- Une forte gravité (nombre de victimes, dommages importants aux biens et aux personnes)

**L'existence d'un risque majeur est liée :**

- A la présence d'un événement (aléa) qui est la manifestation d'un phénomène naturel naturel ou technologique



- A l'existence d'enjeux , qui représentent l'ensemble des personnes et des biens



- L'impact

-L'impact sur les personnes et les biens des éboulements



**DOCUMENT A CONSERVER**



-5-

## RISQUE D'INODATION

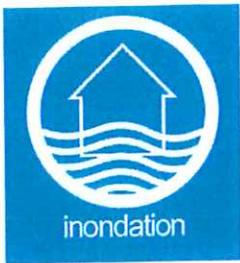


### **Le risque à Giry**

La commune de Giry est soumise à des inondations de plaine occasionnées par le débordement de la Nièvre du Hameau de Montigny au Hameau de Gipy en passant par le Bourg de Giry

**DOCUMENT A CONSERVER**





# RISQUE D'INODATION

## LES BONS REFLEXES FACE AU RISQUE

### Avant

- Couper le gaz et l'électricité,
- Fermer les portes et les fenêtres,
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents,
- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- Prévoir les moyens d'évacuation,
- Mettre les animaux hors zone inondable.

### Pendant :

- S'informer de l'évolution de la montée des eaux et du niveau de vigilance ( mairi radio, internet ([www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)),
- Se conformer aux directives des services de secours - n'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre,
- Se réfugier au point le plus haut (étage, colline...),
- Signaler sa présence et attendre les secours ou l'ordre d'évacuation,
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou avec un véhicule

### Après

- > vider rapidement de leurs eaux les locaux encore inondés,
- > Nettoyer, aérer et désinfecter les pièces inondées,
- > Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche,
- > sécher dès que possible
- > déposer un dossier auprès de son assureur dans les plus brefs délais
- > faire fonctionner le fonctionnement des installations techniques en cas de doute

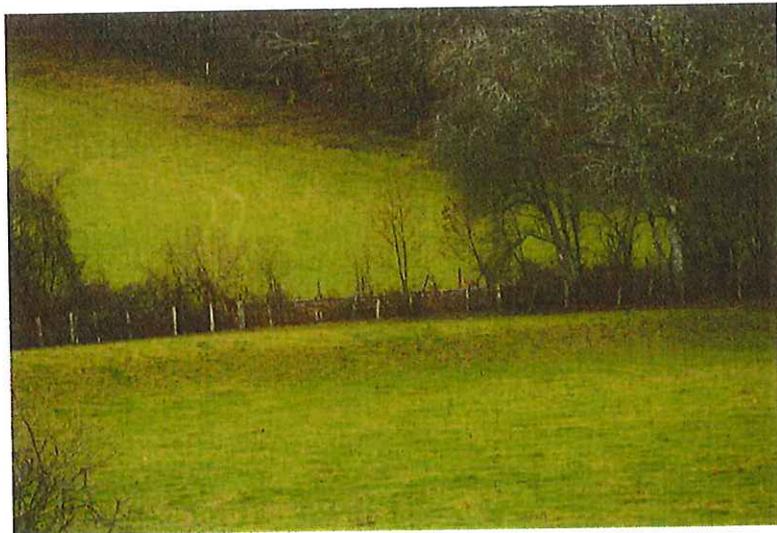
En cas de travaux de rénovation de votre maison, vous trouverez des conseils sur le site du Ministère du développement durable (Référentiel national des travaux de prévention des inondations)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Referentiel-de-travaux-de.html>

**DOCUMENT A CONSERVER**



## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



## LE RISQUE A GIRY

La commune est concernée par la voie ferrée et la RD 977 . Mais le risque peut concerner toutes les voies en général.

La réglementation impose que chaque chargement soit clairement identifié par des plaques orange réfléchissantes affichant

- le code « Danger » il permet de connaître les caractéristiques détaillées de la matière :

Classe 1	Matières et objets explosifs
Classe 2	Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression
Classe 3	Matières liquides inflammables
Classe 4	4-1 : matières solides inflammables, 4-2 : matières sujettes spontanément à l'inflammation 4-3 : matières dégageant au contact de l'eau des gaz inflammables
Classe 5	5-1 : matières comburantes 5-2 : peroxydes organiques
Classe 6	6-1 : matières toxiques 6-2 : matières infectieuses
Classe 7	Matières radioactives
Classe 8	Matières corrosives
Classe 9	Matières et objets dangereux divers

- le code matière, permettant de désigner les caractéristiques physiques de la matière transportée, numéro 4 chiffres (ex : 1789 = acide chlorhydrique).

**Il permet aux services d'incendie et de secours de connaître précisément le produit en cause.**

## DOCUMENT A CONSERVER

- Le Pictogramme représentant le danger principal présenté par la matière : des panneaux de couleurs variées, ayant la forme d'un carré de 30cm de côté posé sur la pointe, disposés à l'arrière et de chaque côté du véhicule



Explosion



Feu (liquide et gaz)



Feu (solides)



Matière sujette à  
Inflammables  
Inflammation  
spontanée



Emanation de gaz  
inflammable au  
contact de l'eau



Matière carburante ou  
peroxide organique



matière toxique



matière nocive



matière corrosive



gaz non inflammable  
et non toxique



matière ou objets  
divers



matière radioactive

Des panneaux de couleur orange, de 40 cm de large et de 30cm de haut bordés d'un liséré noir, disposés à l'avant et à l'arrière du véhicule

exemple :



Le numéro du haut est le code de danger

Le numéro du bas est le code matière

**DOCUMENT A CONSERVER**

## Les bons réflexes face au risque

### Avant

- Connaître les signaux d'alarme
- Connaître les règles de confinement

### Pendant

#### Si l'on est témoin d'un accident TMD

- Protéger, baliser, pour éviter le « sur-accident »
- Faire éloigner les personnes situées à proximité
- Ne pas fumer
- Donner l'alerte aux sapeurs pompiers -18-
- Ne pas déplacer les victimes sauf en cas d'incendie

#### En cas de fuite du produit

- ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver set si possible se changer)
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme
- Ne pas téléphoner
- Ecouter la radio (Radio France, radio locale)
- ne pas aller chercher les enfants à l'école

### Après

- > a la fin de l'alerte, aérer tout bâtiment
- > attendre la levée de l'alerte pour quitter le local de confinement

**DOCUMENT A CONSERVER**

## AFFAISSEMENTS DE TERRAINS



La commune est concernée par les éboulements de terrain liés aux carrières et à proximité de la voie ferrée

Les affaissements concernent à la fois les terrains situés au-dessus et ceux du dessous notamment les voies de communication.

### Les bons réflexes face au risque

#### Avant

#### Signaler en mairie

- l'apparition de fissures dans le sol, des poteaux penchés, des terrains ondulés ou fissurés,
- les modifications importants apparues dans les constructions,

- l'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi

-15-

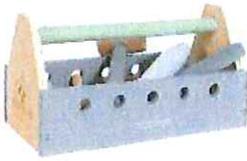
### Avant

- éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux,
- ne pas aller chercher les enfants à l'école,
- dès les premiers signes, évacuer les bâtiments,
- fuir latéralement la zone dangereuse ,
- gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ne pas revenir sur ses pas.

### Après

- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou un avis d'expert,
- empêcher l'accès au public,
- appeler le 18,
- s'éloigner des points dangereux
- apporter une première aide aux voisins, personnes âgées et personnes handicapées,
- évaluer les dégâts

**DOCUMENT A CONSERVER**



## Moyens de prévention et d'alerte

### Risques spécifiques inondation :

**X** – panneaux d'affichage des crues

### A utiliser pour tous les risques

**X** – site internet de la commune : [www.giry.com](http://www.giry.com)

**X** – prévenir les maire et les adjoints

**DOCUMENT A CONSERVER**



## Numéros et adresses utiles

Mairie de Giry ; 0386601700 – [commune.giry@wanadoo.fr](mailto:commune.giry@wanadoo.fr)

Maire : 6081801163

Adjoints : 0675728349 et 0682796157

---

Vigicrues : <http://www.vigicrues.gouv.fr>

---

Service vocal du service de prévision des crues : 0825150258

---

Météo France : <http://www.meteofrance.com>

---

Bulletin météo départemental : 0899710258

---

Pompiers 18

---

SAMU : 15

---

Gendarmerie : 17

---

N° européen d'urgence : 112

---

Centre antipoison : - 0383323636 – [cap@chu-nancy.fr](mailto:cap@chu-nancy.fr)

---

Urgence électricité : 0810333058

---

Croix rouge : 0800858858

---